

## Charte du joueur et des parents des licenciés mineurs.

### Préambule

Cher ami(e) sportif (ve),

En signant une licence au club de Buros handball, il est important que tu prennes conscience que par ce geste, tu t'engages à respecter certains principes et obligations.

Nous les avons voulus conformes à la déontologie et à l'éthique du sport, à la vie sociale et associative, au respect de l'autre, et dédiés au plaisir de chacun au sein du club. De la même façon, le club se doit de respecter certains principes de base, certaines valeurs et obligations, garant de la saine gestion d'un club sportif collectif.

Respecter ces règles de fonctionnement permet à chacun de trouver sa place et sa mission dans le club.

**EN PRENANT UNE LICENCE AU CLUB DE BUROS, TU T'ENGAGES À RESPECTER CES PRINCIPES FONDAMENTAUX.**

BONNE SAISON SPORTIVE À TOUTES ET À TOUS !!!

**La commission sportive**

### **A- DEVOIRS DU LICENCIÉ :**

#### **1- Respecter les valeurs du Buros handball :**

Le club de Buros a plus de 60 ans et il a toujours tenté de faire vivre les valeurs qui étaient les siennes dès les premiers jours de son existence.

**Camaraderie – Honnêteté – Solidarité – Convivialité – Plaisir – Combativité - Respect**

#### **2- Respecter des principes de base de fonctionnement :**

- Respect des horaires d'entraînement et de match.
- Être assidu et avertir en cas d'absence pour les rencontres.
- Respecter son (ses) entraîneur(s), ses partenaires et les dirigeants du club.
- Toutes dégradations sur le matériel du club (ballons, maillots...), de la municipalité ainsi que sur les locaux extérieurs utilisés seront sanctionnés.
- Le club s'engage à combattre la consommation de produits dopants ou stupéfiants et ne valide en aucun cas l'usage du tabac et de l'alcool, pour les licenciés mineurs.

#### **3 - Respecter les adversaires**

Le club n'acceptera pas les débordements éventuels des licenciés. Par exemple : insultes – violences – injures – bagarres - jeu dangereux - provocations....

#### **4 - Respecter l'arbitre**

Nous ne pouvons pas accepter des agissements portant atteinte à la liberté de diriger du corps arbitral, de quelque niveau que ce soit et en particulier envers les jeunes arbitres.

## **5 - Respecter les choix des entraîneurs**

Nous considérons que les entraîneurs œuvrent pour la progression « technique » de tous les licenciés. A ce titre, les licenciés doivent respecter les décisions des entraîneurs et de la commission sportive.

## **6- Respecter les partenaires (sponsors)**

Ils sont la clé de voûte de notre organisation financière.

Nous souhaitons pouvoir obtenir de la part de tous les licenciés la disponibilité nécessaire à l'organisation éventuelle d'évènements médiatiques, de remerciements ou simplement de rencontres.

## **7 - Préconisation pour les licenciés Séniors Garçons et Filles**

Nous encourageons les seniors à la vie du club avec une implication pour tenir la table de marque ou en tant que responsable de salle, en venant également encourager les équipes jeunes, en étant présent lors des stages proposés,...

Nous vous remercions par avance de votre future participation, quelle qu'elle soit.

## **B-LES PARENTS DES LICENCIÉS MINEURS :**

Nous souhaitons que les parents entretiennent le plaisir du sport et de la compétition chez leur enfant.

Au-delà de l'esprit sportif, les enfants doivent percevoir les rencontres et les entraînements comme des moments privilégiés.

**En cas de défaite, nous suggérons aux parents de positiver et d'encourager leurs enfants.**

**Les interventions des parents doivent être les plus judicieuses possibles sans aucune influence sur les rencontres (arbitre – technique – choix - adversaire...).**

Pensons tous que nos enfants nous regardent et qu'ils sont portés à suivre notre exemple !!

Nous vous remercions par avance de votre participation, quelle qu'elle soit.

Le club ne pourrait pas fonctionner sans votre aide et sachez que vous serez toujours les bienvenus pour diriger, encadrer ou simplement aider à une organisation quelconque.

Nous sommes tous des bénévoles et nous comptons sur vous pour que le club vive encore 50 ans !

En cas de non-respect de ces éléments, la commission de discipline du club se réunira et statuera sur d'éventuelles sanctions à infliger pouvant aller du simple avertissement jusqu'à la radiation du club.

En cas de sanctions financières individuelles décidées par la FFHB, la ligue ou le comité départemental de handball, la commission de discipline pourra exiger du joueur concerné le paiement de cette amende dans son intégralité.

**Signature du licencié ou des responsables légaux :**